

**RAPPORT SUR LES RESSOURCES ET CHARGES PREVISIBLES POUR L'ANNEE 2021
(D O B)**

Conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT), le SDIS 971 est soumis à une préparation budgétaire intégrant une première phase de débats puis le vote du budget primitif.

Cette première phase est introduite par un rapport sur les ressources et charges prévisibles présenté aujourd'hui et qui pour l'année 2021 s'inscrit dans un paysage orné de multiples contraintes influençant nos prévisions.

Tout d'abord, nous évoluons depuis mars dernier dans un contexte marqué par la crise sanitaire due à la pandémie du coronavirus. Celle-ci a des conséquences économiques importantes pour les entreprises privées, pour l'Etat mais aussi pour les collectivités locales et notamment pour le SDIS qui est en première ligne dans le cadre de la lutte contre ce virus ! (cf. cartographie de nos interventions)

La deuxième contrainte est d'ordre réglementaire et est relative à la publication du décret n°2020-903 du 23 juillet 2020 portant revalorisation du taux de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels qui passe de 19% à 25%.

Malgré tout, le présent rapport se situe dans une démarche de rigueur, de prudence et de réactivité.

Pour cet exercice 2021, il nous faut donc continuer à maîtriser nos dépenses mais sans pour autant abandonner les projets en cours. En effet, au vu des missions qui nous sont dévolues, cette crise sanitaire dont l'issue est pour l'instant incertaine, doit nous inciter à garder notre même trajectoire de développement et peut-être même à la renforcer en cours d'exercice !

Donc sur ces bases, nous vous proposons le présent rapport sur les ressources et des charges prévisibles pour l'année 2021 qui aux termes de l'article L 1424-35 du CGCT permettra au conseil départemental de fixer le montant de sa contribution pour l'exercice budgétaire 2021

Partie 1 : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses prévisibles de fonctionnement**

Imputation budgétaire	BP + BS 2020	BP 2020	Projet BP 2021	Evolution en valeur (BP 2021-BP 2020)	Evolution en % (2021/2020)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	40 399 264,78	37 878 845,16	40 047 864,00	+2 169 018,84	+6,00 %
011 charges à caractère général	4 443 902,00	2 624 497,00	2 700 000,00	+75 503,00	+3,00 %
012 charges de personnel et frais assimilés	35 707 663,78	35 006 649,16	36 871 364,00	+1 864 714,84	+5,00 %
022 dépenses imprévues					
65 autres charges de gestion courante	112 300,00	112 300,00	320 000,00	+207 700	+185,00 %
66 charges financières	108 899,00	108 899,00	100 000,00	-8 899,00	-8,00%
67 charges exceptionnelles	6 500,00	6 500,00	6 500,00	0,00	0,00 %
68 dotations aux provisions	20 000,00	20 000,00	50 000,00	+30 000,00	+150,00 %

Les dépenses d'ordre	2 293 837,47	2 100 000,00	2 100 000,00	0,00	0,00 %
Total dépenses de fonctionnement	42 693 102,25	39 978 845,16	42 147 864,00	+2 169 018 ,84	+5,00 %

1. Les charges à caractère général (011) : 2 700 000,00 €

Ce chapitre prend en compte les dépenses récurrentes et en particulier prévoit l'augmentation dans le domaine des produits pharmaceutiques

Si la pandémie est amenée à se prolonger en 2021, il conviendra d'abonder de nouveau cet article ...

2. Les charges de personnel : (012) : 36 871 364,00 €

Au regard de l'importance de l'activité opérationnelle (39 816 interventions en 2019), la prospective de ce chapitre repose principalement sur des nécessités en ressources humaines.

Ces charges de personnel sont évaluées sur la base d'éléments contraints, à savoir le personnel en poste, les régimes votés, les évolutions réglementaires et des réponses opérationnelles indispensables.

Sur le plan opérationnel, nous poursuivons le recrutement des 09 derniers lauréats du concours de recrutement de sapeur-pompier professionnel non-officier (SPPNO) organisé en 2018 et de 04 sapeurs au titre de l'article 3 du décret 2012-520 du 20 avril 2012. Le retour dans nos effectifs d'un agent mis à disposition de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) est aussi prévu.

En outre, cette année, la qualité de nos ressources humaines et de leur préparation ont été reconnues au niveau national et plusieurs agents issus des rangs qui ont réussi aux concours et examens et peuvent venir combler le déficit d'encadrement de ce service.

Ce chapitre tient également compte de la mise en application de la revalorisation du taux de la prime de feu à +6% instauré par le décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020. L'arrêt de la sur-contribution CNRACL (part patronale) voté lors de la dernière loi de financement de la sécurité sociale 2021 (PFSS) permettra de dégager environ 360 000,00 € et de compenser cette dépense.

Enfin dans la continuité des gardes postées de l'unité Spécialisée Sauvetage hélicoptère USSH en 2020, le SDIS prévoit la mise en place d'astreintes importantes (logistique, informatique, atelier, ...) afin de mieux répondre à la demande opérationnelle.

3. Les autres charges de fonctionnement : 476 500,00 €

- Les autres charges de gestion courante : (65) : 320 000,00 €

Ces charges sont constituées principalement des subventions versées par le SDIS à l'école départementale des SP de la Guadeloupe (EDSPG), l'Union Départementale des SP de la Guadeloupe (UDSPG) et l'œuvre des Pupilles.

Cette année, il est aussi prévu d'inscrire des sommes pour la prise en charge de loyers de structures permettant le relogement des agents des centres objet des opérations d'humanisation et/ou de renforcement ainsi que le déplacement de certains services.

- Les charges financières : (66) : 100 000,00 €

Elles représentent le montant des intérêts d'emprunts attendus. Il ne reste actuellement que 2 emprunts (détail en section d'investissement) A cela, viennent s'ajouter les crédits prévisibles pour l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

- Les charges exceptionnelles : (67) : 6 500,00 €

Il s'agit de dépenses prévisionnelles liées au paiement des intérêts moratoires.

- Les dotations aux provisions (68) : 50 000,00 €

Ces provisions concernent les risques contentieux.

4. Les dépenses d'ordre : 2 100 000,00 €

Il s'agit de dépenses d'ordre prévisibles au titre de l'obligation d'amortissement des immobilisations concernant principalement les acquisitions de véhicules, du mobilier, des matériels informatiques.

• Les recettes prévisibles de fonctionnement

Imputation budgétaire	BP + BS 2020	BP 2020	Projet BP 2021	Evolution en valeur (BP 2021-BP 2020)	Evolution en % (2021/2020)
Total des recettes réelles de fonctionnement	41 496 878,09	38 782 621,00	40 951 637,00	2 169 016,00	+5,59 %
002 Résultat fonctionnement	2 714 257,09		-	-	-
013 atténuations de charges					
70 produits des services du domaine	25 000,00	25 000,00	20 000,00	-5 000,00	-20,00 %
7473 départements	23 437 259,00	23 437 259,00	25 233 194,00	+1 795 935,00	+7,66 %
7474 communes	12 260 362,00	12 260 362,00	12 358 443,00	+ 98 081,00	+0,80 %
74781 COM Saint martin	2 860 000,00	2 860 000,00	2 950 000,00	+ 90 000,00	+3,15 %
748 autres participations (convention SMUR)	200 000,00	200 000,00	390 000,00	+190 000,00	+95,00 %
Les recettes d'ordre	1 196 224,16	1 196 224,16	1 196 227,00	+2,84	0,00 %
Total recettes de fonctionnement	42 693 102,25	39 978 845,16	42 147 864,00	2 169 018,84	+5,43 %

1. Les produits des services (70) : 20 000,00 €

Sur la base des réalisations en cours, une prévision budgétaire de 20 000,00 € apparaît appropriée.

2. La subvention départementale (7473) : 25 233 194 €

La subvention de 2021 serait revalorisée de +7,66% soit une augmentation de 1 795 935 €.

Ces crédits supplémentaires permettraient :

- L'augmentation mécanique annuelle de 0,9% soit 210 935,00 €,
- L'augmentation de la prime de feu de +6% pour un montant 655 000 €,
- La prise en compte de la réintégration d'un agent au budget du SDIS suite à la fin de sa mise à disposition à la DGSCGC pour 80 000,00 €,
- Et d'autres dépenses (INSARAG, nettoyage EPI ...) pour un montant de 850 000 €.

3. Les contributions communales (7474) : 12 358 443,00 €

En application des dispositions prévues à l'article L 1424-35 du CGCT, le montant total des contributions des communes s'élèvera à la somme de 12 358 445,00 € soit une augmentation de 0,8% correspondant à la hausse de l'indice des prix à la consommation publiée par l'INSEE au mois d'août 2020.

4. Les autres recettes de fonctionnement : 3 340 000,00 €

- La participation de la COM de Saint-Martin (74781) : 2 950 000,00 €

Chaque année un avenant permet de déterminer pour l'exercice budgétaire à venir, la somme qui sera inscrite en recette de fonctionnement sur le budget du SDIS en remboursement des dépenses à réaliser au profit de la COM de Saint martin principalement en dépenses de ressources humaines.

Pour l'année 2021, les ressources prévisibles pour la COM de Saint Martin s'élèveraient à 2 950 000,00 €.

La collectivité de Saint Barthélémy ayant créé son service territorial d'incendie et de secours (STIS), aujourd'hui seule une convention en matière de formation existe entre nos deux entités.

- Autres participations (748) : 390 000,00 €

Il s'agit des recettes prévisibles correspondant au montant de la convention avec le SAMU reconduite annuellement à raison de 100 000,00 € pour l'appui logistique et les recettes liées aux carences d'ambulances calculées pour un montant de 290 000,00 €. Ces carences sont en augmentation du fait de la forte sollicitation du SDIS pour le transport des cas COVID.

5. Les recettes d'ordre de fonctionnement : 1 196 227,00 €

Il s'agit des recettes d'ordre liées à l'amortissement des subventions transférables.

Partie 2 : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Des ressources et des charges prévisibles de la section d'investissement permettant de garantir et de maintenir un niveau d'investissement.

- **Les dépenses prévisibles d'investissement**

Imputation budgétaire	BP+BS 2020	BP 2020	Projet BP 2021	Evolution en valeur (BP 2021-BP 2020)	Evolution en % (2021/2020)
Total des dépenses réelles d'investissement	7 280 313,97	3 153 775,84	4 285 773,00	1 131 997,16	35,89 %
0011-Plan d'équipement	4 699 472,43	1 885 315,84	1 796 500,00	-88 815,84	-4,71 %
0012-Programmes pluri annuel de travaux	233 854,55		131 373,00		
0013- Travaux CTA-CODIS	167 000,00				
0025- Réseau ANTARES	96 379,27				
16-Emprunts et dettes assimilées	268 460,00	268 460,00	275 900,00	+7 440,00	2,77 %
20 – immobilisations incorporelles	40 459,79				
21-Immobilisations corporelles	329 789,10				
PROGRAMME DE CONSTRUCTIONS					
0018- Pointe-Noire	295 528,83	200 000,00	1 177 000,00	+977 000,00	+488,50 %
0019- Trois Rivières	113 925,00				
0020-Jarry	113 925,00				
0024- Marie-Galante	121 520,00				
PROGRAMME DE CONFORT/REHABILITATION					
0022- Sainte-Rose	100 000,00	100 000,00			-100,00 %
0026- Petit Bourg	100 000,00	100 000,00			-100,00 %
,	500 000,00	500 000,00	655 000,00	+155 000,00	+31,00 %
HUMANISATION					
0028- CPI Port Louis	100 000,00		100 000,00	0,00	0,00 %
0029- CPI Bouillante			100 000,00		
0030- CPI Désirade			30 000,00		
CPI Terre de Haut			20 000,00		
Dépenses d'ordre	1 196 224,16	1 196 224,16	1 196 227,00	+2,84	0,00 %
Total des dépenses d'investissement	8 476 538,13	4 350 000,00	5 482 000,00	+1 132 000,00	+26,00 %

1. Le plan prévisionnel d'équipement : 1 796 500,00 €

PROPOSITION PLAN D'EQUIPEMENT 2021				
objet de la dépense	Nbre	Art.	Intitulé de la ligne budgétaire	stade BP 2021
VSAV	3	21561	matériels mobile d'incendie et de secours	255 000,00 €
FPT (Ecole)	1			285 000,00 €
CCFM	1			285 000,00 €
Véhicule de spécialités (Plongée,..)	1			120 000,00 €
VNM 130 CV (scooter des mers)	1			20 000,00 €
TOTAL I				965 000,00 €
EPI	1	21562	matériels non mobile d'incendie et de secours	100 000,00 €
Matériels des spécialités (mise à niveau)				
Matériels de la spécialité PLG (y compris tenues)				
TOTAL II				100 000,00 €
tuyaux		21568	autres matériels d'incendie et de secours	30 000,00 €
ARI (bâti, masques, accessoires,..)				50 000,00 €
TOTAL III				80 000,00 €
		21578	dépenses d'achats de matériel et outillages autres	
TOTAL III				- €
VTU 4x4 (1 CIS /an) double cabine	2	2182	dépenses pour l'acquisition de matériels de transport	55 000,00 €
Minibus	1			30 000,00 €
VL Thermique (type Sandero)	3			60 000,00 €
VL électrique (VE)	2			60 000,00 €
TOTAL IV				205 000,00
Renouvellement poste de travail informatique				296 500,00 €
Renouvellement réseau informatique				
Renouvellement matériel ANTARES réseau				
TOTAL V				296 500,00
Mobilier (Accord-cadre SDIS971018)		2184	dépenses pour l'acquisition de matériel de bureau et mobilier	150 000,00 €
TOTAL VI				150 000,00 €
TOTAL GENERAL				1 796 500,00 €

Ce plan a deux axes importants :

- Le renouvellement du parc de véhicules opérationnels avec l'acquisition de 3 véhicules de secours aux victimes (VSAV), 1 fourgon pompe tonne (FPT), 1 camion-citerne feux de forêts moyenne capacité (CCFM), 1 véhicule de plongée, 1 véhicule nautique motorisé (VNM). Mais, aussi la mise en sécurité de la flotte pour des véhicules de liaison dont certains datant de plus de 10 ans. Le SDIS profite pour acquérir des véhicules dits « propres » 02 électriques qui viendront s'ajouter à 3 véhicules thermiques.

- L'acquisition de matériels indispensables pour la mission opérationnelle. En effet, ce plan tient compte du renouvellement des équipements de protections individuels (EPI), de l'acquisition de tuyaux mais aussi des dépenses liées à l'acquisition de matériels informatiques comme l'achat d'un nouveau serveur téléphonie pour le centre de traitement de l'alerte (CTA). Le système actuel datant de 2009 étant devenu obsolète.

2. Les opérations de programme et hors programmes : 2 082 000,00 €

Dans le domaine de l'immobilier le SDIS poursuit ses efforts sur les chantiers en cours avec un mode de financement tripartite (Etat-Conseil Départemental-SDIS) pour les constructions et les confortements-réhabilitations (les opérations de programme).

Pour les opérations hors programme, 04 centres de secours font l'objet de travaux d'humanisation.

Programme		Opérations	Montant opération	Projet BP 2021	OBSERVATIONS
Programme 1	construction	AMO (SEM Patrimoniale)	1 750 000		
		0018-CPI Pointe/noire (2)	2 280 000	1 177 000,00	Maitrise d'œuvre : Mick THEOPHILE Le projet au stade d'esquisse est en cours de validation
		0019-CPI Trois Rivières (3)	2 200 000		Les problématiques foncières sont résolues. Le marché d'AMO avec Réseau 3SQE Ingénierie a été notifié le 26 octobre 2020
		0020-CPI Jarry (4)	2 280 000		
		CPI Grand-Bourg (5)	2 400 000		
		TOTAL construction (A)	10 910 000	1 177 000,00	
Programme 2	Confortement/ Réhabilitation	AMO (SEM Patrimoniale)	600 000		Notifié le 14/11/2019
		0022-CPI Sainte-Rose (6)	350 000		A ce jour, le SDIS est en attente d'éléments de formalisation de l'AMO. Il est à noter que la crise sanitaire de mars a gelé l'avancée de ce dossier.
		CPI Port-Louis (7)	350 000		
		0026-CPI Petit-Bourg (8)	600 000		
		0027-CPI Vieux-Habitants (9)	2 250 000	655 000,00	
		TOTAL confortement (B)	4 150 000	655 000,00	
		TOTAL (A+B)	15 060 000	1 832 000,00	
Hors programme	Humanisation	0029- CPI Bouillante		100 000,00	AMO : SEMSAMAR. Le marché de maitrise d'œuvre est en cours de signature
		0030- CPI Désirade		30 000,00	AMO : SEM Patrimoniale notifié le 30 avril 2020. Le SDIS est en attente d'éléments de formalisation.
		0028- CPI Port Louis		100 000,00	
		CPI Terre de Haut		20 000,00	
				Total humanisation (C)	
		TOTAL (A+B+C)		2 082 000,00	

3. Les autres dépenses : 407 273,00 €

Elles se composent de :

- Programme pluriannuel de travaux pour un montant de 131 373,00 €.
- Et les emprunts et dettes assimilées pour 275 900,00 €.

Actuellement il n'y a que 2 emprunts en cours. Il est à noter que le SDIS n'envisage pas de contracter de nouvel emprunt pour 2021.

	Date échéance	Capital restant à amortir (A)	Intérêts théoriques (B)	Amortissements (C)	Remboursements D (B+C)	Capital restant dû (A-D)
1 ^e prêt AFD	30/06/2021	966 737,09	13 147,62	68 487,42	81 635,04	898 249,67
	31/12/2021	898 249,67	12 216,20	69 418,84	81 635,04	828 830,83

2 ^e prêt AFD	30/06/2021	969 300,16	13 521,74	68 522,37	82 044,11	900 777,79
	31/12/2021	900 777,79	12 565,85	69 478,26	82 044,11	831 299,53
TOTAL			51 451,41	275 906,89	327 358,30	

4. Les dépenses d'ordre d'investissement : 1 196 227,00 €

Ces dépenses d'ordre résultent de l'amortissement prévisionnel des subventions transférables telles que la subvention du Conseil départemental.

- Les ressources prévisibles d'investissement

Imputation budgétaire	BP + BS 2020	BP 2020	Projet BP 2021	Evolution en valeur	Evolution en %
Les ressources réelles d'investissement	6 182 700,66	2 250 000,00	3 382 000,00	+1 132 000,00	-45,90%
001 Résultat d'investissement	3 932 700,66				
024 produits des cessions d'immobilisation					
10 dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00 %
13 subventions d'investissement reçues	2 200 000,00	2 200 000,00	3 332 000,00	1 132 000,00	+51,00 %
- 1313- Conseil Départemental	1 200 000,00	1 200 000,00	1 500 000,00	300 000,00	+25,00 %
- 1321- Etat (PSA)	700 000,00	700 000,00	100 000,00	600 000,00	- 85,71 %
- 1324 -Conseil Départemental (PSA)	300 000,00	300 000,00	1 732 000,00	2 032 000,00	+677,33 %
16 emprunts et dettes assimilées					
23 immobilisations en cours					
Recettes d'ordre	2 293 837,47	2 100 000,00	2 100 000,00		
Total des recettes d'investissement	8 476 538,13	4 350 000,00	5 482 000,00	+ 1 132 000,00	+26,00 %

1. Le F.C.T.V.A : 50 000,00 €

La prévision de recette est relativement faible. Celle-ci concerne principalement les dépenses liées aux constructions, et depuis 2017 l'entretien des bâtiments et voiries.

Les achats liés à l'UGAP étant réalisés hors TVA.

2. Les subventions d'investissement : 3 332 000,00 €

La subvention départementale de 1 500 000,00 € permettra en priorité le financement des achats programmés dans le cadre du plan d'équipement (pour mémoire 1 796 500,00 €).

Dans le cadre du plan de construction envisagé, le conseil départemental a prévu d'accorder au SDIS 1,5 millions par an sur une période de 3 ans à compter de 2018. Compte tenu de la programmation annoncée pour l'avancée des travaux en 2021 il sera inscrit 1 732 000,00 € pour la subvention du Conseil Départemental et de 100 000,00 € pour l'Etat au titre des fonds de prévention des risques naturels majeurs.

3. Les recettes d'ordre d'investissement : 2 100 000,00 €

Il s'agit de recette d'ordre d'investissement résultant des dotations aux amortissements. Cela constitue pour le SDIS le principal élément de son autofinancement. Il est difficile de réduire ce poste, en raison de la durée de vie des matériels. De plus une diminution du poste conduirait à réduire les recettes d'investissement.

Annexe : Carte COVID (2^{ème} vague)



